

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2314

28 octobre 2010

SOMMAIRE

6 24 LBI International	111050	Compagnie Européenne d'Entrepôts	
ABBI Sàrl	111051	Frigorifiques S.A.	111069
Ace Management S.A.	111051	Compagnie Financière d'Alembert Spf	
Amerly's International S.A.	111051	S.A.	111070
Appartinvest Sàrl	111052	Cusanus S.A.	111070
Ariège Holding S.A.	111052	D.D.G. SPF S.A.	111070
Ariège Holding S.A.	111052	Dhamma Participations S.A.	111071
Ariège Holding S.A.	111053	Dhamma Real Estate Investments S.A.	111071
Art. C. Peinture S.à r.l.	111053	Diam International II S.à r.l.	111071
Bamboleo S.A.	111054	Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l.	111071
Beluga Shipco GP Holdco I	111058	European Value Partners S.à r.l.	111071
Bepinoja S.à r.l.	111054	Européenne de Real Estates S.A.	111071
Bernhard Jacob Lux	111054	Global Logistic Partners S.A.	111072
Bluehouse Accession Property Holdings III		Hochtief Kirchberg Services S.A.	111055
S.à r.l.	111053	Imperial Tobacco Management Luxem-	
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	111053	bourg (3) S.à r.l.	111072
Boni Holding S.A.	111049	JCSL S.à r.l.	111056
BV Capital Partners Luxembourg S.A.	111055	Kreafin Group S.A.	111068
BV Capital Partners Luxembourg S.A.	111055	Levanter Real 1 S.à r.l.	111051
Café Eselsstiffchen S.à r.l.	111055	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	111052
Camilla Financial S.à r.l.	111053	Marriott ECP LP II S.à r.l.	111058
Captiva MPV S. à r.l.	111056	Marriott ECP LP I S.à r.l.	111057
Carioca Sol S.A.	111069	Orellana S.à r.l.	111045
Cerberus Nightingale 1	111056	Polish Purple Investments S.à r.l.	111054
Cerberus Nightingale 2	111056	Robec SA	111072
Citadel Global Trading S.à r.l.	111057	Sigmatech S.A.	111069
Citadel Horizon S.à r.l.	111026	Solemur	111069
Citadel Macro Products S.à r.l.	111058	Sopal	111070
Claudias Investments S.à r.l.	111057	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	111049
CommsCo Finance S.A. Luxembourg ...	111068	Xena Investments S.à r.l.	111049
CommsCo Holding S.A. Luxembourg ...	111068	Xena Investments S.à r.l.	111050
CommsCo International Holding S.A. Lu-		Xena Investments S.à r.l.	111050
xembourg	111068	Xena Investments S.à r.l.	111050

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.350.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Citadel Equity Fund Ltd., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies in the Cayman Islands under number 105635,

hereby represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 August 2010 (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Citadel Horizon S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.350, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 16 May 2001 published on 12 December 2001 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1151 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, on 28 February 2008, published on 31 May 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1336.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, and notably to state the corporate object as follows:

" **1.2 Purpose.** The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions."

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

1. Form, Name, Registered office, Purpose and Duration.

1.1 FORM

The Company is a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

1.2 PURPOSE

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

1.3 DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

1.4 NAME

The Company will have the name "Citadel Horizon S.à r.l."

1.5 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in Munsbach (Municipality of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2. Board of Managers.

2.1 The Managers

Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers.

The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members of the Board of Managers be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the "Specified Number"), although the number of Managers required to constitute a quorum for the transaction of business shall be as specified in Article 2.2. Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

A Manager shall hold office from the General Meeting electing such Manager by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to this Article.

2.1. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if no such action had been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman (the "Chairman") and another to be Secretary (the "Secretary"). If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting by Majority Vote or by majority vote of the Managers attending the Board of Managers.

In the event that the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

The election of Managers shall proceed in accordance with Article 4.

A Manager shall vacate his office:

- if he resigns his office;
- if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;

- if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under the present Article 2; or
- if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of *nolo contendere* or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

All acts done at any meeting of Managers, at any committee of Managers, or by any Person acting as a Manager, shall — notwithstanding that it afterwards is discovered that there was some defect in the convening of any such meeting or committee or the appointment of any such Person, or that any such Person was disqualified, or was not entitled to vote as a Manager — be as valid as if every such meeting or committee had been duly convened thereafter or such Person duly appointed and qualified; provided, that the other Managers determine that the Managers participating in such meeting or on such committee or the Person discovered not to be validly appointed as a Manager had reasonably believed that none of the foregoing circumstances were applicable.

2.2 GENERAL AUTHORITY OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall, *inter alia*, exercise general supervision over the financial affairs of the Company and shall submit the Company's accounts as requested under the Act to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so. Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken only by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the Chairman shall be entitled to a second vote.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may delegate such part of their authority to a member of the Board of Managers or to one or several *ad hoc* agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that

the provisions of this Article 2.2 above may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, any Manager may from time to time enter into any contract on behalf of the Company.

2.3 MANAGER'S INTERESTS

The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (including the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

Subject to the below two paragraphs of the present Article 2.3, no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided above.

3. Powers of the Board of Managers.

3.1 GENERAL POWERS

The Board of Managers is granted the authority to exercise all the powers of the Company to enter into and perform whatever undertakings and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the operation of the Company.

Except as otherwise provided for herein or for authority delegated, the Board of Managers shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

The enumeration of the Board of Managers' powers in these Articles of Incorporation shall not limit the general or implied powers of the Board of Managers or any additional powers provided by Law.

Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

3.2 STANDARD OF LIABILITY AND INDEMNITY

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. Every Manager, officer, member of a committee duly constituted under these Articles of Incorporation and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company and their heirs, executors and administrators ("Indemnified Persons"), in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Indemnified Person or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, or actual fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 3.2 shall also extend to any Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been so elected or appointed to such office or trust notwithstanding any defect in such election or appointment. The indemnity contained in this Article 3.2 shall not extend to any matter which would render it void under applicable Law.

Every Indemnified Person shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him in his role as an Indemnified Person in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

No Indemnified Person shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Indemnified Person; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default or actual fraud or dishonesty.

To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to this Article 3.2 in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the Person making such payment or effecting such discharge.

Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company; provided however that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the willful default or actual fraud of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to this Article 3.2 shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of willful default or actual fraud is proved against the Indemnified Person.

4. General Meetings.

If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

A meeting of the Company (a "General Meeting") shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten (10) days' prior notice to all Shareholders stating the time, date, place and, as far as reasonably practicable, the object of such General Meeting.

A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article 4, be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twentyone (21) days following the day that such notice is received by the Company.

At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be adjourned until the first Business Day not less than fourteen (14) days thereafter, on which date such adjourned General Meeting shall be held at the same time and place and a new meeting shall be convened by written notice. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At such meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

The Company shall send convening notices to all Shareholders not less than ten (10) days prior to any adjourned General Meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting to, or the nonreceipt of notice of a General Meeting by, any Person entitled to receive such notice shall not per se invalidate the proceedings at that General Meeting.

A General Meeting may be held by means of such telephonic, electronic or other reliable communication facilities as permit all Persons participating in the General Meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such General Meeting shall constitute presence in person at such General Meeting.

4.1 VOTING AT GENERAL MEETINGS

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective Voting Interests ("Voting Interests") shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 13. Each Share is entitled to one vote.

All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein or required by the Act and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

In the event that a Shareholder indicates in a writing acceptable to the Board of Managers that holding a voting interest, or a voting interest in excess of a certain percentage of the aggregate voting interests, could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any Law, the Board of Managers by accepting such Subscription agree to such Shareholder waiving, in whole or in part, what would otherwise have been such Shareholder's voting interest.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Any corporation or other non-natural person which is a Shareholder may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Shareholders, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Shareholder.

5. Share Capital. The share capital is fixed at two million US dollars (USD 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) Shares having a nominal value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting, in accordance with Article 4.

Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Company shall only issue Shares which shall be duly registered in the Register in compliance with Article 9.

The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

If two or more Persons are registered as joint holders of any Share, the receipt by any such joint holder for any amount payable in respect of such Share shall be final and conclusive as to all such joint holders, and the Company shall not have any liability to either holder for making payment of such amount to any such joint holder.

5.1 ALTERATION OF SHARE CAPITAL

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and decided by a Super-Majority Vote:

- The Company's Share capital may be increased;
- Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and
- Shares may be divided into Shares of smaller par value.

5.2 SHARE CERTIFICATES

No Share certificates shall be issued.

6. Fiscal Year, Distribution of Profits and Reserves. The Company's Fiscal Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

At the end of each Fiscal Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve ("Legal Reserve"), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason (“Extraordinary Reserves”). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 14.

7. Issuance and Redemption of Shares; Dividends.

7.1 ISSUANCE OF SHARES

All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

7.2 REDEMPTION OF SHARES

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the Law in view of their immediate cancellation.

The acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation.

The Shares being acquired must be fully paid up.

The Shares thus acquired will be cancelled by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 7.2 are met at the moment of any authorized acquisition.

7.3 DIVIDENDS

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Fiscal Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

7.4 PAYMENT

Payment of Redemptions shall be made in U.S.\$ or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

Payment of Dividends shall be made in U.S.\$ by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also make in-kind Dividends of Investment Instruments at fair market value.

The Board of Managers shall give written notice to the affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to the Shareholder, that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause the Shareholder to violate any Law.

In such event, the Board of Managers shall cause the Investment Instruments which were to constitute the Shareholder’s Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to the Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to the Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Unless otherwise required by Law, all unclaimed Dividends or Redemptions shall, at the discretion of the Board of Managers, be employed in the business of the Company, and the Board of Managers shall not be required to segregate or hold such Dividends or Redemptions in trust.

Any Dividend or Redemption unclaimed after a period of five (5) years from the applicable Dividend Date or Redemption Date shall be forfeited and shall revert to the Company.

8. Transfer and Pledge of Shares. Any transfer of Shares (“Transfer”) to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of Article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 9; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Shares may be pledged, charged or otherwise assigned or encumbered (collectively, a “Pledge”) by a Shareholder only upon notice from the Shareholder granting such security (the “Pledgor”) to the Board of Managers and with the consent of the Board of Managers.

Any Pledge which would give rise to an Impermissible Event shall be null and void ab initio and of no legal force or effect whatsoever.

Pledgors, Transferors (the “Transferor”), and Transferees (the “Transferee”) may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges or Transfers, as applicable.

The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

9. The Register. The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders (the “Register”). The Register shall be open to inspection to Persons other than Shareholders only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- the name, professional title and address of each Shareholder;
- the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
- the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder; and
- the Transfers of Shares and the date of notification of such Transfers to the Company.

The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

10. Minutes. The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

- the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and
- all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers.

Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

11. Accounts. Any asset owned by the Company may be registered in the Company’s name, in the name of a nominee or in “street name”.

12. Auditors. The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

The Auditors shall at all times have right of access to, and shall examine, all books, accounts and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the Managers and officers of the Company such explanations and information as may be necessary for the performance of their duties.

Notices of every General Meeting shall be given to the Auditors in the same manner as prescribed for Shareholders.

13. Record Dates. The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

14. Winding-Up. If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Citadel Related Party.

During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company’s Investment Instruments for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

At such time as the liquidator has discharged all of the Company’s liabilities and paid out all of the Company’s assets, including any Extraordinary Reserves, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements — reflecting such termination — to be sent to all Persons who were Shareholders during the Fiscal Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator’s services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

15. Matters not provided for. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

16. Definitions. As used in these Articles of Incorporation, the following terms — and where the context so requires, their derivatives — shall have the following meanings (certain additional terms are defined elsewhere in these Articles of Incorporation):

“The Act” means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, as amended.

“Affiliate” means, with respect to a specified Person, any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. For purposes of this definition, a Person acting as general partner of, manager of, portfolio manager of and/or in a materially similar capacity with respect to a Person shall be treated as controlling such Person.

“Article” means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

“Articles of Incorporation” means these articles of incorporation as the same may from time to time be amended as provided in Article 4.

“Auditor” means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 12.

“Board of Managers” means the Managers of the Company assembled as a board.

“Chairman” See Article 2.1.

“Citadel Advisors” means Citadel Advisors LLC, a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

“Citadel LLC” means Citadel LLC, a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

“Citadel Related Party” means (i) the Citadel Advisors; (ii) any one or more of the Citadel Advisors’ Affiliates; (iii) any Person which is an owner, officer, director, manager, managing member, member, partner or employee of the Citadel Advisors and/or any one or more of the Citadel Advisors’ Affiliates; and/or (iv) any Immediate Family member of any of the foregoing Persons.

“Claim” means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

“Company” means Citadel Horizon S.à r.l.

“Dividend” means the payment of U.S.\$ or property from the Company to a Shareholder, subject, in the latter case, to the consent of such Shareholder to any payment in kind.

“Dividend Date” means the effective date of any Dividend.

“Extraordinary Reserves” See Article 6.

“Fiscal Year” means the Company’s accounting year as fixed in Article 6.

“General Meeting” See Article 4.

“Immediate Family” means the spouse and the children, including adopted children, of a natural Person.

“Impermissible Event” means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of “investment company” provided by Section 3(c)(l) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of “investment company” provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 or 4.13 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold “plan assets” within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

“Indemnified Person” See Article 3.2.

“Investment Instruments” means the investment positions held by or on behalf of the Company including all associated rights and obligations.

“Law” means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

“Legal Reserve” See Article 6.

“LIBOR” means the London Interbank Offered Rate.

“Majority Vote” means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

“Manager” means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

“Office” means the registered office of the Company for the time being.

“Person” means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

“Pledge” See Article 8.

“Pledgor” See Article 8.

“Redeem”; “Redemption” means a payment by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 7.2. Redemptions will be paid in U.S. \$.

“Redemption Amount” means for any Redemption the aggregate total, in U.S.\$, of the Redemption payment to be made to a Shareholder.

“Redemption Date” means the effective date of any Redemption.

“Redemption Request” means a written notice of Redemption in form and substance satisfactory to the Board of Managers.

“Register” See Article 9.

“Secretary” See Article 2.1.

“Shareholder” means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

“Shares” means the participating shares of the Company.

“Specified Number” See Article 2.1.

“Subscription” means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

“Super-Majority Vote” means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the affirmative vote of Shareholders holding Shares representing 75% or more of the aggregate issued and subscribed share capital.

“Transfer” See Article 8.

“U.S.\$” means the lawful currency of the United States.

“Voting Interests” see Article 4.1.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citadel Equity Fund Ltd, une société constituée selon et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Iles Cayman, inscrite au registre du commerce des Iles Caïmans sous le numéro 105635,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 août 2010

(l'«Associé Unique»).

La prédite procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé Unique est le seul associé de Citadel Horizon S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 82.350, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 décembre 2001, sous le numéro 1151 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 28 février 2008, publié le 31 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, et notamment modification de l'objet social comme suit:

« **1.2. Objet.** La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés et toute transaction commerciale ou dérivée.»

2 Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, comme suit:

1. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée.

1.1 FORME

La Société est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 OBJET

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés et toute transaction commerciale ou dérivée. La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

1.3 DURÉE

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

1.4 DÉNOMINATION SOCIALE

La Société porte la dénomination sociale de "Citadel Horizon S.à r.l."

1.5 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Commune de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée

Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Conseil de Gérance.

2.1 LES GÉRANTS

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance.

Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le «Nombre Précisé»), le nombre de Gérants requis pour constituer le quorum étant celui indiqué à l'Article 2.2. Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Un Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 2.1. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réserve(nt) pas à l'Assemblée Générale des Associés, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision préalablement prise par le Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président (le «Président») et un autre comme Secrétaire (le «Secrétaire»). Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président est élu par les personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou par un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents.

Si le nombre de Gérants au Conseil de Gérance est inférieur au Nombre Précisé, les Gérants en fonction doivent, au plus vite et dans tous les cas dans moins de vingt-cinq (25) jours suivant la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, convoquer une Assemblée Générale des Associés pour élire un nombre suffisant de Gérants afin de réunir le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à une telle Assemblée Générale doit indiquer des informations relatives aux Personnes éligibles au mandat de membre du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant quitte ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

L'élection des Gérants se déroulera conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Gérant doit quitter son mandat:

- s'il démissionne de son mandat;
- s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- s'il lui a été interdit par une décision d'une juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément au présent Article 2; ou
- s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Aucune Personne faillie non réhabilitée (que cette déclaration en faillite ait été prononcée par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être éligible au mandat de Gérant ou conserver cette fonction.

Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible à la fonction de Gérant ou ne pourra conserver ce mandat.

Toute décision prise lors d'une réunion des Gérants, lors d'un comité de Gérants ou par toute Personne agissant en qualité de Gérant, doit - nonobstant l'apparition a posteriori d'un vice quelconque dans la convocation à une telle réunion ou comité ou dans la nomination de ladite Personne ou que cette Personne ait été disqualifiée ou qu'elle n'ait pas été autorisée à voter en qualité de Gérant - être considérée comme étant aussi valide que si une telle décision avait été prise dans le cadre d'une réunion ou comité valablement convoqué(e) ou que ladite Personne avait été valablement nommée et qualifiée; sous réserve que les autres Gérants estiment que les Gérants ayant participé à une telle réunion ou à un tel comité ou que la Personne qui n'a pas été valablement nommée en qualité de Gérant ont(a) raisonnablement pensé qu'aucune des circonstances ci-dessus n'était réunie.

2.2 AUTORITE GENERALE DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance doit, inter alia, exercer un contrôle sur les affaires financières de la Société et présenter les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, conformément à la Loi, chaque fois que les Associés le leur demandent.

Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire convoquera une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Président ou deux des Gérants lui aura(ont) donné une instruction en ce sens. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représentés à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du Président compte double.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant mandataire par écrit, par courriel, télécopie. Un même Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signés par un ou plusieurs des Gérants.

La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de décision (ne dépassant pas ceux conférés au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir telles dispositions pour la convenance et la protection des Personnes traitant avec le mandataire que le Conseil de Gérance peut déterminer, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou du pouvoir de décision qui lui ont été conférés.

Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où celles-ci sont applicables et ne sont pas remplacées par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts et sous réserve que les dispositions du présent Article 2.2 ne soient pas remplacées par une telle résolution et qu'elles s'appliquent à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, tout Gérant peut de temps à autre conclure un contrat au nom et pour le compte de la Société.

2.3 INTÉRÊTS DES GÉRANTS

La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (y compris les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Un Gérant peut être ou peut devenir administrateur ou représentant, ou avoir un intérêt dans toute Personne dans laquelle la Société a un intérêt et aucun Gérant ne doit être tenu de se justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage, raisonnable dans sa nature et son montant, qu'il aurait perçu(e) en tant qu' administrateur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

Sous réserve des paragraphes ci-après du présent Article 2.3, aucun Gérant ne peut être empêché de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre qualité (hormis en tant que Commissaire), et le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne pas (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenu ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévue ci-dessus.

3. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

3.1 POUVOIRS GÉNÉRAUX

Il est conféré au Conseil de Gérance le droit d'exercer tous les pouvoirs de la Société, de conclure et d'exécuter tous contrats et engagements que le Conseil de Gérance jugerait nécessaires ou souhaitables en vertu de l'objet de la Société.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou pour le compte de la Société à toute autre partie, s'il le considère approprié.

L'énumération des pouvoirs du Conseil de Gérance dans les présents Statuts ne limite pas les pouvoirs généraux ou implicites du Conseil de Gérance ou d'autres pouvoirs additionnels conférés par la Législation.

Aucune disposition dans les présents Statuts ne doit exonérer un Gérant agissant en sa qualité de Gérant, de son obligation d'agir dans l'intérêt de la Société.

3.2 NORME DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de leur fonction, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Chaque Gérant, représentant, membre d'un comité valablement constitué conformément aux présents Statuts, liquidateur, gérant, ou trustee, agissant en relation avec les affaires de la Société, de ses héritiers, successeurs et administrateurs (les «Personnes Indemnisées»), dans lesdites qualités, sont indemnisés sur les fonds de la Société pour les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les dettes découlant d'un contrat, d'un délit, du fait de la Législation ou de toute autre norme de droit, ainsi que les frais raisonnablement dus) encourus ou supportés en tant que Personnes Indemnisées ou d'une autre manière dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que telles, sauf si ceux-ci surviennent du fait de leur propre négligence coupable, de leur propre omission volontaire, de leur fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée dans le présent Article 3.2 s'étend également à toute Personne agissant en qualité de Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination. L'indemnité prévue au présent Article 3.2 ne s'étend pas aux situations dans lesquelles une telle indemnité serait nulle conformément à la Législation applicable.

Chaque Personne Indemnisée doit être indemnisée sur les fonds de la Société contre toutes dettes qu'elle aurait à supporter en tant que Personne Indemnisée pour se défendre contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle elle est acquittée ou dans le cadre de l'application d'une Législation en vertu de laquelle le tribunal la libère de toute responsabilité.

Aucune Personne Indemnisée ne doit répondre: (A) des actes, omissions, négligences ou défauts d'une autre Personne Indemnisée; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictueux d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par une quelconque juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liés, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Dans le cas où une Personne Indemnisée a le droit de réclamer une indemnité conformément au présent Article 3.2, au regard de montants payés ou acquittés par elle, ladite indemnité doit être considérée comme une obligation de la Société de rembourser la Personne ayant effectué un tel paiement ou acquittement.

Chaque Associé et la Société consentent à renoncer à toute réclamation et action qu'ils pourraient avoir, à tout moment, contre une Personne Indemnisée, soit à titre individuel soit au titre de la Société, du fait d'un acte de cette Personne Indemnisée ou de la défaillance de cette Personne Indemnisée dans l'exécution de ses obligations envers ou pour la Société; toutefois, cette renonciation ne doit pas s'appliquer aux réclamations et actions découlant de la défaillance volontaire ou de la fraude de cette Personne Indemnisée ou encore en cas de recouvrement de gains, profits personnels ou avantages dont cette Personne Indemnisée n'était juridiquement pas bénéficiaire.

Les dépenses occasionnées dans le cadre de la défense d'une action civile ou pénale ou dans le cadre d'une procédure pour laquelle une indemnisation est requise conformément au présent Article 3.2 doivent être payées par la Société avant l'achèvement d'une telle action ou procédure, dès réception d'un engagement par ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme si une défaillance volontaire ou une fraude de la Personne Indemnisée était prouvée.

4. Assemblées Générales. Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Une réunion de la Société (une «Assemblée Générale») a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix (10) jours à l'avance à tous les Associés par une convocation envoyée par lettre

recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et, si raisonnablement possible, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale convoquée en respectant un préavis plus court que celui prévu au présent Article 4, est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est ajournée au premier Jour Ouvrable après écoulement d'un délai de quatorze (14) jours. A cette date une nouvelle Assemblée Générale se tient à la même heure et au même lieu que la précédente, convocation écrite étant envoyée aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à l'assemblée. A une assemblée, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social représenté à cette assemblée.

Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

L'omission fortuite de convoquer à une Assemblée Générale, ou la non réception d'une convocation à une Assemblée Générale par, une Personne ayant le droit de recevoir une telle convocation n'invalide pas en soi les résolutions prises par cette Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à ladite Assemblée Générale de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette Assemblée Générale.

4.1 VOTE DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs Droits de Vote («Droits de Vote») respectifs sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 13. Chaque Part donne droit à un vote.

Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

La procuration, pour être effective, doit parvenir au Siège Social, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration souhaite voter.

Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisant pour décider d'une question selon les règles d'approbation prévues par les présents Statuts est valable au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés.

Si un Associé indique dans un écrit acceptable pour le Conseil de Gérance que la détention de droits de vote ou de droits de vote supérieurs à un certain pourcentage de l'intégralité des droits de vote, peut raisonnablement amener un Associé à enfreindre la Législation, le Conseil de Gérance accepte en acceptant la Souscription, que ledit Associé renonce totalement ou partiellement à ses droits de vote.

Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les égards. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Toute société ou autre personne morale qui est Associée peut, conformément à ses statuts, ou en l'absence d'une telle disposition suivant une résolution adoptée par ses administrateurs ou tout autre organe de gestion, autoriser une personne de son choix pour agir en qualité de représentant à chaque réunion de la Société ou de toute classe d'Associés, et la personne ainsi mandatée doit avoir, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale, les mêmes pouvoirs que ceux dont cette personne morale aurait disposé si elle avait été une personne physique.

5. Capital Social. Le capital social s'élève à deux millions Dollars Américains (USD 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) Parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou par une décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale, conformément à l'Article 4.

Chaque Part donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société de manière proportionnelle au nombre de Parts existantes.

La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre conformément à l'Article 9.

La Société n'enregistre qu'une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'inscription au Registre.

Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre de nouvelles Parts.

A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par une résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits attachés aux classes d'Associés.

Si deux ou plusieurs Personnes sont enregistrées comme codétenteurs de Parts, la réception par l'une d'une somme relative à ces Parts est concluante et définitive à l'égard des autres codétenteurs et la Société n'est pas débitrice à l'égard des autres pour avoir versé ladite somme audit codétenteur.

5.1 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les démarches suivantes peuvent être entreprises par une résolution de l'Assemblée Générale se tenant devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

- Le capital social de la Société peut être augmenté;
- Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et
- Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

5.2 CERTIFICATS DE PARTS

Aucun certificat de Parts ne peut être émis.

6. Exercice financier, Distribution des Bénéfices et Réserve. L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale («Réserve Légale»), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de mettre en réserve des sommes pour dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre poste («Réserves Extraordinaires»). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 14.

7. Émission et Rachat de Parts; Dividendes.

7.1 ÉMISSION DE PARTS

Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable.

7.2 RACHAT DE PARTS

La Société peut racheter ses propres Parts en conformité avec la Législation, en vue de leur annulation immédiate.

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables, soit en vertu de la Législation soit en vertu des Statuts de la Société.

Les Parts qui sont rachetées doivent être entièrement libérées.

Les Parts ainsi rachetées sont annulées par un Vote à la Majorité Qualifiée de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance veille au respect des conditions fixées par le présent Article 7.2 lors d'un rachat autorisé.

7.3 DIVIDENDES

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être distribué comme Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés en avant et des Réserves Extraordinaires distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants affectés à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminées par la Législation ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

7.4 PAIEMENTS

Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. Dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. Dollars par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également verser des Dividendes en nature sous forme d'Actifs de Placement à la valeur marchande équitable.

Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende de l'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de réaliser pleinement cette distribution de Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende dû à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Sauf disposition contraire de la Législation, tout Dividende ou Rachat non réclamé doit, à la discrétion du Conseil de Gérance, être employé à l'activité de la Société, le Conseil de Gérance n'ayant ni l'obligation de ségréguer ces sommes ni de les tenir en fiducie.

Tout Dividende ou Rachat non réclamé à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date du Dividende ou de la Date du Rachat est déchu et revient à la Société.

8. Transfert et Nantissement de Parts. Tout transfert de Parts («Transfert») à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Événement Inacceptable. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 9, à condition que ce Transfert ne crée pas un Événement Inacceptable, auquel cas le Conseil de Gérance ne fera pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre.

Les Parts ne peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un «Nantissement») par un Associé seulement à l'issue d'un avis de cet Associé octroyant une telle sûreté (le «Débiteur») au Conseil de Gérance et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

Tout Nantissement qui créerait un Événement Inacceptable est frappé de nullité, ne produit aucun effet et n'a aucune force juridique.

Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer aux Débiteurs, aux cédants (le «Cédant») ou aux cessionnaires (le «Cessionnaire») les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ces Nantissements ou Transferts, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

9. Le registre. Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés (le «Registre»). Le Registre peut être consulté par des Personnes autres que les Associés uniquement selon les modalités et dans la mesure prévues par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- nom, profession et adresse de chaque Associé;
- la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
- la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;

- le nombre de Parts détenues par chaque Associé; et
- les Transferts de Parts et la date de notification de ces Transferts à la Société.

Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

10. Procès-Verbal. Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance; et
- toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que lors des comités du Conseil de Gérance.

Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et irréfragable de ces résolutions et délibérations, sauf erreur manifeste. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

11. Comptes. Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou au nom d'un courtier («street name»).

12. Commissaires. L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans motif par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Les Commissaires peuvent à tout moment avoir accès et examiner les comptes, livres et factures de la Société, et peuvent exiger des Gérants et représentants de la Société toute explication et information qu'ils estiment utiles pour l'exécution de leurs obligations.

Les commissaires doivent être convoqués à chaque Assemblée Générale des Associés de la même manière que les Associés.

13. Dates de Clôture des Registres. Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

Lorsque le liquidateur a distribué tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la Législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

15. Autres Points. Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

16. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose- ont la signification suivante (certains termes additionnels sont définis ailleurs dans les présents Statuts):

«Loi» signifie la loi du 15 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Affilié» signifie, par rapport à une Personne donnée, toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée. Pour les besoins de la présente définition, toute Personne qui agit en qualité d'associé commandité, de gérant, gérant de portefeuille et/ou en une qualité similaire, de cette Personne donnée, doit être considérée comme contrôlant cette Personne.

«Article» signifie tout article des présent Statuts.

«Statuts» signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 4.

«Commissaire» signifie toute Personne nommée en tant que tel conformément à l'Article 12.

«Conseil de Gérance» signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

«Président» Voir Article 2.1.

«Citadel Advisors» signifie Citadel Advisors LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ses successeurs et/ou cessionnaires.

«Citadel LLC» signifie Citadel LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ses successeurs et/ou cessionnaires.

«Partie Apparentée à Citadel» signifie (i) Citadel Advisors; (ii) un ou plusieurs Affiliés de CLP; (iii) toute Personne qui est propriétaire, représentant, administrateur, gérant, gérant/associé, associé, employé de Citadel Advisors et/ou d'un ou plusieurs Affiliés de Citadel Advisors; et/ou (iv) tout Allié Direct de l'une ou l'autre Personnes ci-dessus.

«Réclamation» signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

«Société» signifie Citadel Horizon S.à r.l.

«Dividende» signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens, par la Société à un Associé, sous réserve dans le second cas, du consentement de l'Associé à recevoir un paiement en nature.

«Date de Dividende» signifie la date effective de tout versement de Dividende.

«Réserves Extraordinaires» Voir Article 6.

«Exercice Financier» signifie l'année sociale de la Société telle que fixée à l'Article 6.

«Assemblée Générale» Voir Article 4.

«Alliés Directs» signifie l'époux(se) et les enfants, y compris les enfants adoptifs, d'une Personne physique.

«Événement Inacceptable», signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des «plan assets» au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

«Personne Indemnisée» Voir Article 3.2

«Actifs de Placement» signifie les investissements détenus par ou pour le compte de la Société, y compris les droits et obligations associés.

«Législation» signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

«Réserve Légale» Voir Article 6.

«LIBOR» signifie «London Interbank Offered Rate».

«Vote à la Majorité» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Gérant» signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

«Siège Social» signifie le siège social actuel de la Société.

«Personne» signifie une personne physique, une personne morale, un trust, une association, une organisation, un gouvernement (ou une de ses circonscriptions ou subdivisions politiques), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

«Nantissement» Voir Article 8.

«Débiteur» Voir Article 8.

«Racheter»/«Rachat» signifie le versement effectué par la Société à un Associé, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 7.2. Les Rachats sont payés en U.S Dollars.

«Montant de Rachat» signifie pour un Rachat, le montant total en US Dollars du paiement du Rachat à verser à l'Associé.

«Date de Rachat» signifie la date effective de tout Rachat.

«Requête de Rachat» signifie un avis écrit de Rachat dans une forme et un contenu satisfaisants pour le Conseil de Gérance.

«Registre» Voir Article 9.

«Secrétaire» Voir Article 2.1.

«Associé» signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

«Parts» signifie les parts sociales de la Société.

«Nombre Précisé» Voir Article 2.1.

«Souscription» signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

«Vote à la Majorité Qualifiée» signifie dans le cadre de résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote favorable de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent 75% ou plus du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Transfert» Voir Article 8.

«U.S. Dollar» signifie la devise légale des États-Unis d'Amérique.

«Droits de Vote» Voir Article 4.1.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2010. Relation: EAC/2010/10447. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010125883/1092.

(100143125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Orellana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.704.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.755.

In the year two thousand and ten, the twelfth day of August, before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Orellana S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.755 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on July 16, 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -765 of October 22, 1998. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on April 25, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -726 of October 5, 2000.

There appeared

Jerningham Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at 54 TH, Arango-Orillac, East Street, PA-Panama, registered with the Register of Companies of Panama under number 450142 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,691,750.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three million seven hundred four thousand two hundred fifty euro (EUR 3,704,250.-) by way of the creation and issuance of one hundred forty-seven thousand six hundred seventy (147,670) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee at Citco (Luxembourg) S.A., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,691,750.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three million seven hundred four thousand two hundred fifty euro (EUR 3,704,250.-) by way of the creation and issuance of one hundred forty-seven thousand six hundred seventy (147,670) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred forty-seven thousand six hundred seventy (147,670) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty-one euro and sixty-five cents (EUR 3,691,751.65) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty-one euro and sixty-five cents (EUR 3,691,751.65) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,691,750.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one euro and sixty-five cents (EUR 1.65) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of August 3, 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of August 3, 2010 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty-one euro and sixty-five cents (EUR 3,691,751.65) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

-the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least three million six hundred ninety-one thousand seven hundred fifty-one euro and sixty-five cents (EUR 3,691,751.65) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at three million seven hundred four thousand two hundred fifty euro (EUR 3,704,250.-), represented by one hundred fortyeight thousand one hundred seventy (148,170) shares with a nominal value of twentyfive euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company and any employee of Citco (Luxembourg) S.A., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le douzième jour d’août, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Orellana S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.755 et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Hesperange, en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 765 du 22 octobre 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 726 du 5 octobre 2000.

A comparu,

Jerningham Corporation, une société constituée et existante selon les lois du Panama, ayant son siège social au 54 TH, Arango-Orillac, East Street, PA-Panama, immatriculée auprès du registre des sociétés du Panama sous le numéro 450142 (l’Associé Unique),

ici représenté par Armony Allamanno, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée à la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de trois millions six cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros (EUR 3.691.750,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions sept cent quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 3.704.250.-), par la création et l’émission de cent quarante-sept mille six cent soixante-dix (147.670) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 1. de l’ordre du jour ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l’article 6. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l’augmentation de capital social mentionnée au point 1. de l’ordre du jour ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d’y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ainsi que tout employé de Citco (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l’inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros (EUR 3.691.750.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions sept cent quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 3.704.250.-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille six cent soixante-dix (147.670) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quarante-sept mille six cent soixante-dix (147.670) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et accepte de les libérer entièrement par une contribution en nature se composant d'une créance d'un montant de trois millions six cent quatre-vingt onze mille sept cent cinquante et un euros et soixante-cinq centimes (EUR 3.691.751,65) que l'Associé Unique détient contre la Société (la Créance)

L'apport en nature de la Créance d'un montant total de trois millions six cent quatre-vingt onze mille sept cent cinquante et un euros et soixante-cinq centimes (EUR 3.691.751,65) de l'Associé Unique à la Société serait affecté tel que suit:

(i) un montant de trois millions six cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros (EUR 3.691.750.-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et

(ii) un montant de un euro et soixante-cinq centimes (EUR 1,65) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de la Société en date du 3 août 2010, approuvés et signés par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique et approuvé et signé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- le comptes intérimaires ci-joint en date du 3 août 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins trois millions six cent quatre-vingt onze mille sept cent cinquante et un euros et soixante-cinq centimes (EUR 3.691.751,65) dû par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- l'Associé Unique est l'unique titulaire de la Créance, et peut librement disposer de cette créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins trois millions six cent quatre-vingt onze mille sept cent cinquante et un euros et soixante-cinq centimes (EUR 3.691.751,65) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 3.704.250,-) représenté par cent quarante-huit mille cent soixante-dix (148.170) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ainsi que tout employé de Citco (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à quatre mille trois cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36490. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010125382/214.

(100142555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Ivo KUSTURA,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 20 septembre 1969 à Jajce, Bosnie Herzégovine,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant

de la société à responsabilité limitée

Xena Investments S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 150797

Date effective: 16 septembre 2010

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Ivo KUSTURA.

Référence de publication: 2010126474/17.

(100143285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126469/10.

(100143656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Boni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010126518/11.

(100143800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Le siège de la société Xena Investments S.à r.l., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150797 a été dénoncé par son agent domiciliataire Carey S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 16 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

CAREY S.A.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010126470/15.

(100143272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

Xena Investments S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 150797

Date effective: 16 septembre 2010

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2010126472/16.

(100143277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

Xena Investments S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 150797

Date effective: 16 septembre 2010

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2010126473/16.

(100143282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

6 24 LBI International, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.487.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Signature

Référence de publication: 2010126475/12.

(100143652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

ABBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 115.460.

—
 Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet immédiat de ma fonction de gérant de la société ABBI SARL, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 24.03.2006 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115460.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

CREALIA LLP

Signature

Référence de publication: 2010126477/15.

(100143869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.946.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126478/9.

(100144118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 21 septembre 2010

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr. Alain Peigneux de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Mr. Fabrice MEEUWIS, né le 7 juillet 1970 en Dueren, Allemagne résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010126629/18.

(100144127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

—
Rectificatif à l'extrait erroné enregistré et déposé le 22 juin 2009 - réf.: L090090119.05

L'orthographe exacte du patronyme de l'Administrateur coopté est Monsieur Ahcène BOULHAIS et non "BOUH-LAIS".

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Amerly's International S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010126487/14.

(100143827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Appartinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 112.201.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126489/10.

(100144075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ariège Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 105.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126491/10.

(100143821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 août 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de Dirigeant maritime de Mme Rebecca ANDRIES et a décidé de nommer comme nouvel administrateur M. Jean-Hugues ANTOINE, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel ainsi que de lui conférer la fonction d'Administrateur-Délégué, ses mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010126649/16.

(100144224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ariège Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 105.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126492/10.

(100143822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Ariège Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 105.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010126493/10.

(100143823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Art. C. Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 83, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 140.643.

Les comptes annuel au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126496/9.

(100144140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126510/10.

(100144404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.813.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 1^{er} septembre 2010 que

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du mercredi 1^{er} septembre 2010 que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010126523/15.

(100144397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126512/10.

(100144413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bamboleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.183.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126514/13.

(100144006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bepinoja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.625.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126516/10.

(100144399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 1^{er} septembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du mercredi 1^{er} septembre 2010 que:

L'assemblée a décidé de fixer le siège social de la société au 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010126700/15.

(100144392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Bernhard Jacob Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 110.058.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 24.09.2007:

Der Rücktritt von Ille Skaer-Jacob, geboren am 23.08.1959 in Idar-Oberstein, wohnhaft Schnittdell 6, D-66333 Völklingen, als Verwaltungsratsmitglied, wird von der Gesellschafterversammlung angenommen.

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Klaus Hahmann, geboren am 12.05.1956 in Elkenroth, wohnhaft Gartenstraße 6, D-57578 Elkenroth.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21. September 2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps.

Référence de publication: 2010126517/17.

(100143934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126519/10.

(100144217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Hochtief Kirchberg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 16. Juni 2010 hervor dass:

die Herren:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, 6 Victoriaweg, D-61350 Bad Homburg,

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg

- Jörg Günster, Dipl. Ing., 43 rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxembourg, den 21. September 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010126594/19.

(100144018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126520/10.

(100144218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Café Eselsstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9216 Diekirch, 11, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.786.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010126522/10.

(100144400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPTIVA MPV S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126525/12.

(100144447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

JCSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 5, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 152.425.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2010

Ordre du jour:

1. Démission du gérant technique

Résolutions prises:

L'associée unique:

1) Madame Lurdes do Céu GOMES CORDEIRO, commerçante, née à Gesteira/Soure (Portugal), le 13 avril 1964, demeurant à L-3250 Bettembourg, 2, rue Emile Klensch (100 parts);

de la société à responsabilité limitée JCSL ayant son siège social à L-1453 Luxembourg 5, route d'Echternach

A pris les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution:

La société a pris connaissance de la démission de la gérante technique, Madame Maria Da Graca PEREIRA, née le 8 mai 1952, demeurant à 30, rue de la Gare L-9382 MOESTROFF.49 avec effet au 31 août 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2010, en 2 exemplaires.

Lurdes do Céu GOMES CORDEIRO

Associée unique

Référence de publication: 2010127506/22.

(100143919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126526/10.

(100143805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126527/10.

(100143806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126528/10.

(100143868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Marriott ECP LP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.250,84.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.105.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 septembre 2010

En date du 13 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Galya Mezentsseva en tant que gérant A de la Société avec effet au 13 septembre 2010.

- De nommer Mademoiselle Claudia Vellandi, née le 6 septembre 1984 au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 13 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants A:

Mademoiselle Christel Damaso

Mademoiselle Claudia Vellandi

Gérants B:

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126656/24.

(100143836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.513.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 27 Août 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010126530/20.

(100144048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126529/10.

(100143817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.106.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 septembre 2010

En date du 13 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Galya Mezentseva en tant que gérant A de la Société avec effet au 13 septembre 2010.

- De nommer Mademoiselle Claudia Vellandi, née le 6 septembre 1984 au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 13 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants A:

Mademoiselle Christel Damaso

Mademoiselle Claudia Vellandi

Gérants B:

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126657/24.

(100143837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Beluga Shipco GP Holdco I, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.549.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Beluga Shipco GP (the "General Partner"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg and whose registered office is at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,
and

2. Beluga Shipco GP JVCO I (the "Initial Limited Partner"), a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg and whose registered office is at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited partnership (*société en commandite simple*), which is hereby incorporated:

I. Form

Art. 1. Form.

1.1 There is hereby established between Beluga Shipco GP, being the general partner (*associé commandité*) of the Company (the “General Partner”) and all those persons or entities who may become limited partners (*associés commanditaires*) (such limited partners and the Initial Limited Partner together the “Limited Partners”), a limited partnership (*société en commandite simple*), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of association (the “Articles”).

1.2 The Limited Partners and the General Partner are referred to, where the context so requires, individually as a Partner and collectively as the Partners.

II. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 2. Name.

The name of the company is “Beluga Shipco GP Holdco I” (the “Company”).

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg limited partnership.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favor or relate to its corporate object.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, dissolution, liquidation or any similar event affecting one or several Partners, including the General Partner.

III. Capital – Partnership interests – Indivisibility of the partnership interests

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's capital (the "Capital") is set at EUR 625.01 (in words: euro six hundred and twenty-five euro and one eurocent) represented by 62,501 (in words: sixty-two thousand five hundred and one) partnership interests divided into 1 (in words: one) general partnership interest held by the General Partner (Part de Commandité) (the "General Partnership Interest" or "Unlimited Partnership Interest") and 62,500 (in words: sixty-two thousand five hundred) limited partnership interests held by the Limited Partner (Parts de Commanditaires) (the "Limited Partnership Interests") having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The Capital may be increased or reduced by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.3 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests are individually referred to as a "Partnership Interest" and, collectively, as the "Partnership Interests".

Art. 7. Partnership Interests.

7.1 Each Partnership Interest shall confer one vote, and the dividend and liquidation rights of the Partners shall be proportionate to their respective share in the total subscribed Capital of the Company.

7.2 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests shall always vote collectively and never vote as separate classes.

7.3 The Partnership Interests are freely transferable among Partners.

7.4 The transfer of Partnership Interests to third parties is subject to the prior consent of the Partners representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

7.5 The transfer of Partnership Interests to third parties resulting from the enforcement of any pledges over such Partnership Interests granted by one or several Partners pursuant to any pledge agreement is hereby authorized and shall be performed without the consent of all the Partners.

7.6 The transfer of Partnership Interests is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.7 The Company shall keep a register whereby the name of each Partner and the Partnership Interest that they have in the Company shall be entered. Any transfer of Partnership Interests made pursuant to these Articles shall be entered in such a register by the transferor and the transferee or their duly appointed proxies or failing so by any manager of the General Partner. Furthermore, any pledge or other charges over the Partnership Interests shall be entered into the register and constitute evidence of the existence of any such pledge or charge.

Art. 8. Indivisibility of the Partnership Interests.

8.1 The Company recognizes only one holder per Partnership Interest; in case a Partnership Interest is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner towards the Company.

8.2 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Partnership Interests may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided that calls are made on all the Partnership Interests in the same proportion and at the same time.

IV. Liability of the partners of the company

Art. 9. Liability of the Partners of the Company.

9.1 The holder of the General Partnership Interest is personally, jointly and severally liable with the Company for any and all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

9.2 Holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their contribution made to the Capital of the Company.

V. Management – Representation

Art. 10. Management of the Company.

10.1 The Company is exclusively managed by the General Partner.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the General Meeting (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have the broadest powers to approve, perform and carry out any and all acts, actions and operations consistent with the Company's corporate object.

10.3 The General Partner may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several agent(s) provided that such delegation is (i) not made to a Limited Partner and (ii) enclosed in a power of attorney expressly issued by the General Partner for such purpose.

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner, itself duly represented.

11.2 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 10.3 above.

VI. Partners

Art. 12. General meetings of the Partners.

12.1 Resolutions of the Partners are adopted at general meetings of the Partners (the “General Meeting(s)”) or by way of circular resolutions (the “Partners Circular Resolutions”).

12.2 All General Meetings shall be chaired by the General Partner.

12.3 Where resolutions are to be adopted by way of Partners Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all Partners for signature. Partners Circular Resolutions signed by all Partners are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

13.1 The Partners are convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least two weeks prior to the meeting to each Partner at the Partner’s address, fax number or email address (each as notified to the Company).

13.2 General Meetings are held at such place and time specified in the notices and shall be quorate if all Partners are present or represented in accordance with article 13.4.

13.3 If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.4 A Partner may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting. A Partner may also participate by phone and casts its/his vote subsequently, provided that all shareholders consent to such procedure; such subsequent vote shall be cast in writing, by fax, by email or by other means of electronic communication.

13.5 Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Partners of the Company.

13.6 Resolutions (including those pertaining to the amendment of the Articles, the removal and replacement of any of the General Partners, the approval of the accounts, the allocation of profits/dividends, the dissolution, liquidation of the company) to be adopted at General Meetings are passed by Partners owning more than three-quarters of the Capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Partners are convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by Partners owning more than three-quarters of the Capital.

VII. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and Annual General Meeting.

14.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year.

14.2 Except as otherwise provided by law, each year the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts each Partner has towards the Company.

14.3 Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company’s registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5 Except as otherwise provided under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Commissaires aux comptes - Réviseur d’entreprises.

15.1 The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be Partners, when so required by law.

15.2 The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d’entreprises, when so required by law.

15.3 The Partners appoint the commissaires aux comptes, if any, and réviseurs d’entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d’entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.2 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the General Partner;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Partners must refund the excess to the Company.

VIII. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Partners adopted in accordance with articles 12 and 13 above. The Partners must appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Partners in proportion to the Partnership Interests each Partner owns.

IX. General provisions

Art. 18. General Provisions.

18.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, as well as the Partners Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, email or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, or the Partners Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon,

The appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they subscribe to 62,501 (in words: sixty-two thousand five hundred and one) Partnership Interests representing the total subscribed Capital of the Company as follows:

Beluga Shipco GP	1	General Partnership Interest
Beluga Shipco GP JVCO I	62,500	Limited Partnership Interests
Total	62,501	Partnership Interests

and each appearing party, prenamed and represented as stated above, fully pays them up as follows:

1. For Beluga Shipco GP

Beluga Shipco GP, in its capacity as General Partner, subscribes to one (1) General Partnership Interest, having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent), and fully pays it up by way of a contribution in cash in the amount of EUR 0.01 (in words: one eurocent).

The amount of EUR 0.01 (in words: one eurocent) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

2. For Beluga Shipco GP JVCO I

Beluga Shipco GP JVCO I, in his capacity as Limited Partner, subscribes to 62,500 (in words: sixty-two thousand five hundred) Limited Partnership Interests, having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in the amount of EUR 625 (in words: six hundred and twenty-five euro).

The amount of EUR 625 (in words: six hundred and twenty-five euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the general meeting of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners of the Company, representing the entire Capital of the Company have passed the following resolution:

The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Beluga Shipco GP (l'Associé Commandité), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

2. Beluga Shipco GP JVCO I (l'Associé Commanditaire Initial), une société en commandite simple de droit luxembourgeois avec siège social à 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite simple, qui est ainsi constituée:

I. Forme

Art. 1^{er}. Forme.

1.1 Il est formé par la présente entre Beluga Shipco GP, étant l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) et toutes ces personnes ou entités qui peuvent devenir associés commanditaires (les Associés Commanditaires) (ces commanditaires ainsi que l'Associé Commanditaire Initial ensemble les «Associés commanditaires»), une société en commandite simple, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont désignés, lorsque le contexte l'exige, individuellement comme un Associé et collectivement comme les Associés.

II. Dénomination – Siège social – Objet - Durée

Art. 2. Dénomination.

La dénomination de la société est "Beluga Shipco GP Holdco I" (la Société).

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les missions des titres participatifs du débiteur à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

4.3 La Société peut employer généralement toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut, de manière générale, effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la dissolution, de la liquidation ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés, en ce compris l'Associé Commandité.

III. Capital – Parts – Indivisibilité des parts

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital de la Société (le Capital) est fixé à EUR 625.01 (six cent vingt-cinq Euros et un centime d'Euro) représenté par 62.501 (soixante-deux mille cinq cents une) parts divisées en une (1) Part de Commandité détenue par l'Associé Commandité (la Part) de Commandité ou la Part Illimitée) et 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) Parts de Commanditaires détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts de Commanditaires ou les Parts Limitées) ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le Capital peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3 La Part de Commandité et les Parts de Commanditaires sont désignées individuellement comme une Part et collectivement comme les Parts.

Art. 7. Parts.

7.1 Chaque Part aura un vote et le dividende et les droits de liquidation des Associés seront proportionnels à leur participation respective dans le Capital total souscrit de la Société.

7.2 Les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaires voteront toujours collectivement et ne voteront jamais en tant que classes séparées.

7.3 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

7.4 La cession des Parts à des tiers est soumise au consentement préalable des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

7.5 Le transfert de Parts à des tiers résultant de l'exécution de tout gage sur de telles Parts accordé par un ou plusieurs Associés en vertu d'un contrat de gage est autorisé et pourra être effectué sans le consentement de tous les Associés.

7.6 La cession des Parts n'engage la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.7 La Société tiendra un registre dans lequel le nom de chaque Associé ainsi que les Parts qu'il détient dans la Société seront inscrits. Tout transfert de Parts fait conformément aux présents Statuts doit être inscrit dans un tel registre par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires dûment nommés ou, à défaut, par tout gérant de l'Associé Commandité. De plus, tout gage ou autres charges grevant les Parts doivent être inscrits dans le registre qui prouve l'existence de tout gage ou charge.

Art. 8. Indivisibilité des Parts.

8.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part; au cas où une Part est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les codétenteurs comme étant le propriétaire unique envers la Société.

8.2 Les montants impayés, le cas échéant, sur les Parts émises et en circulation peuvent être appelables à tout moment à la discrétion de l'Associé Commandité, à condition que les appels soient effectués pour toutes les Parts dans la même proportion et au même moment.

IV. Responsabilité des Associés de la Société

Art. 9. Responsabilité des Associés de la Société.

9.1 Le détenteur de la Part de Commandité est personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent pas être épurées en-dehors des actifs de la Société.

9.2 Les détenteurs des Parts de Commanditaires ne sont responsables qu'à hauteur du montant de leur apport fait au Capital de la Société.

V. Gestion – Représentation

Art. 10. Gestion de la Société.

10.1 La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale (comme défini ci-après) sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour approuver, effectuer et réaliser tous actes, actions et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.3 L'Associé Commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) à condition que cette délégation (i) ne soit pas effectuée à un Associé Commanditaire et (ii) est jointe dans une procuration expressément émise par l'Associé Commandité à cet effet.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, lui-même dûment représenté.

11.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 10.3 ci-dessus.

VI. Associés

Art. 12. Assemblées générales des Associés.

12.1 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales des Associés (l'Assemblée ou les Assemblées générale(s)) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2 Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité.

12.3 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera envoyé à tous les Associés pour signature. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédures de vote.

13.1 Les Associés sont convoqués par l'Associé Commandité en vertu d'une convocation indiquant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins deux semaines avant la réunion à chaque Associé à l'adresse des Associés, à leur numéro de fax ou à leur adresse e-mail (chacune notifiée à la Société).

13.2 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations et ne peuvent valablement siéger que si tous les Associés sont présents ou représentés, conformément à l'article 13.4.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.4 Un Associé peut donner procuration écrite à une autre personne (Associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Un Associé peut également participer par téléphone et donner son vote subséquemment, à con-

dition que tous les associés aient consenti à cette procédure; tels votes subséquents devront être émis par écrit, par e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

13.5 Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera le corps entier des Associés de la Société.

13.6 Les résolutions (en ce compris celles concernant les modifications statutaires, la révocation et le remplacement de l'un des Associés Commandités, l'approbation des comptes, l'affectation des bénéfices/dividendes, la dissolution, liquidation de la Société) à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par les Associés détenant plus de trois-quarts du Capital. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale par les Associés détenant plus de trois-quarts du Capital.

VII. Comptes annuels – Affectations des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée Générale annuelle.

14.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2 Sauf indication contraire de la loi, chaque année l'Associé Commandité doit préparer le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes que chaque Associé détient envers la Société.

14.3 Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de résultats au siège social de la Société.

14.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

14.5 Sauf disposition contraire selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale Annuelle et au plus tard dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Le contrôle de la Société sera confié à un ou plusieurs commissaire(s) aux compte(s), Associés ou non, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant, et les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.2 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par l'Assemblée Générale dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VIII. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée conformément aux articles 12 et 13 ci-dessus. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, le(s) liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts que chaque Associé détient.

IX. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions Générales.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions prises par l'Associé Commandité, en sa capacité de gérant unique de la Société, ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 Décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

Les parties comparantes, précitées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à 62.501 (soixante-deux mille cinq cents une) Parts représentant le Capital souscrit intégral de la Société comme suit:

Beluga Shipco GO	1	Part de Commandité
Beluga Shipco GP JVCO I	62.500	Parts de Commanditaires
Total	62.501	Parts

et chaque partie comparante, précité et représentée comme indiqué ci-dessus, libère intégralement ces Parts comme suit:

1. Pour Beluga Shipco GP

Beluga Shipco GP, en sa capacité d'Associé Commandité, souscrit à 1 (une) Part de Commandité, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 0.01 (un centime d'Euro).

Le montant de EUR 0.01 (un centime d'Euro) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

2. Pour Beluga Shipco GP JVCO I

Beluga Shipco GP JVCO I, en sa capacité d'Associé Commanditaire, souscrit à un 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) Parts de Commanditaires, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de EUR 625 (six cent vingt-cinq Euros).

Le montant de EUR 625 (six cent vingt-cinq Euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du Capital de la Société ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39930. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126506/505.

(100144430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Kreafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 19 juillet 2010 que le siège social de la société est transféré au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010126625/12.

(100143847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

—
Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMSCO FINANCE SA LUXEMBOURG

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2010126531/13.

(100143844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

—
Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMSCO HOLDING SA LUXEMBOURG

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2010126532/13.

(100143845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

—
Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMSCO INTERNATIONAL HOLDING SA LUXEMBOURG

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2010126533/13.

(100143846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Solemur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.843.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 21 septembre 2010

Première et unique résolution:

Il résulte des cessions de parts présentées que la société L&J IMMO s.p.r.l., immatriculée au RPM Verviers sous le numéro d'entreprise 0471.706.347, avec siège social à B-4960 Malmédy-Ligneuville, 7, vers la barrière, détient 100 % des parts sociales soit 100 parts.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2010.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010126753/15.

(100143914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Carioca Sol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.173.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126535/13.

(100144007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Compagnie Européenne d'Entreposages Frigorifiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126543/10.

(100144431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sigmatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juillet 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- Monsieur Geo ATALLAH, consultant financier, demeurant au 9, rue Lincoln, F- 75009 Paris, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126742/20.

(100144402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Compagnie Financière d'Alembert Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126544/11.

(100143930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Sopal, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.213.

Extrait de la résolution circulaire émise par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2010

Est élu Président du conseil d'administration:

- Monsieur Paul DANAUX, Administrateur de sociétés, demeurant au 234, rue de l'Infante, B - 1410 Waterloo, Belgique.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126758/16.

(100143909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

D.D.G. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.454.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126551/10.

(100144229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Cusanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Camille WEIS de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12/11/1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126550/16.

(100144176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Diam International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 154.125.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126553/10.

(100143926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dhamma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126555/9.

(100143810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126556/9.

(100143813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.893.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126562/11.

(100144080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Européenne de Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.512.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126564/10.

(100143873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

European Value Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.131.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010126565/10.

(100143971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de deux des associés a fait l'objet d'un changement:

- L'adresse d'Imperial Tobacco Management (1) Limited est désormais Upton Road, BS99 7UJ Bristol, Royaume-Uni;

- L'adresse d'Imperial Tobacco Management (2) Limited est désormais Upton Road, BS99 7UJ Bristol, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126596/13.

(100144429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Robec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.610.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal dudit conseil d'administration qu'à l'unanimité des voix, le conseil a pris les résolutions suivantes

1. Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, du poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société;

Les administrateurs restants ont coopté Monsieur Filip DE WILDE demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué au sein du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ROBEC S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010127512/20.

(100144254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Camille WEIS de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée.

- Monsieur Jérôme LORRAIN, employé privé, né le 20/03/1976 à Metz (F), demeurant 7A, Um Charly à L-1670 Senningerberg est nommé administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126585/15.

(100144182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.
